



Madame la Ministre,

Dans le cadre de la Refondation de l'École, nos organisations syndicales ont été réunies à plusieurs reprises par le ministère de l'Éducation Nationale dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle circulaire actualisant les missions du service social. Ce fut aussi pour nous l'occasion de dénoncer nos conditions de vie au travail et faire remonter le besoin de créations de postes.

Pendant de trop nombreuses années, notre service a souffert de l'absence de créations de postes. Plusieurs départements ont même eu à déplorer des suppressions ou des redéploiements. Les 100 postes créés pour le service social en faveur des élèves sur les deux dernières années ne suffisent pas à améliorer de façon significative le taux d'encadrement. Confrontés à une dégradation des situations prises en charge et à leur augmentation, les assistants de service social de l'Éducation Nationale se trouvent en parallèle confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail et de leur statut. L'exaspération est grande.

C'est dans ce contexte que votre ministère envisage l'intervention du service social en primaire dans les réseaux REP + priorisés pour l'affectation des assistants sociaux. Cette disposition qui entraîne la prise en compte de plusieurs milliers d'élèves supplémentaires va donc alourdir considérablement les secteurs des collègues déjà surchargés.

Si les organisations signataires de ce courrier sont favorables à une prévention sociale précoce dès le primaire, elles réaffirment qu'une telle intervention ne peut se faire à moyens constants ni au détriment du second degré. Chaque tranche d'âge a ses problématiques qui nécessitent d'être prises en compte spécifiquement.

La présence du service social dans les écoles nécessiterait au contraire la création massive de postes d'assistants sociaux afin de répondre aux mieux aux attentes des équipes éducatives souvent esseulées, désarmées, face à la détresse des jeunes et de leurs familles. En l'absence de postes suffisants, la lisibilité de nos missions, la pertinence de nos actions s'en trouveraient inévitablement amoindries.

Soucieux de pouvoir offrir un service social de qualité aux usagers et de contribuer comme le projet de circulaire le rappelle à lutter contre les inégalités sociales et territoriales, nos organisations syndicales souhaitent que la présence du service social soit assurée dans tous les établissements du second degré. La présence d'assistants sociaux dans le premier degré ne peut s'envisager que dans le cadre d'un plan de recrutement qui mette en cohérence les moyens avec les volontés politiques annoncées.

Les discussions au sein du groupe de travail dit GT12 n'ayant pas permis une prise en compte de cette revendication, nous ne pouvons valider aujourd'hui le projet de circulaire présenté par vos services.

Nous réclamons par ailleurs que les autres services sociaux (personnels, étudiants) qui contribuent également à la politique de lutte contre les exclusions et de promotion de la citoyenneté ne restent pas exclus des débats de ce groupe métiers en termes de missions et de moyens

Au vu de l'urgence –la publication de la circulaire devant intervenir courant 2015– nous sollicitons très solennellement une audience dans les meilleurs délais afin de vous exposer plus précisément nos légitimes revendications.

Dans l'attente de cette audience, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.